



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000562668

Discipline : L0202 - Lettres modernes (L0202)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0011276G

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique du Val de Saône

Commune : TREVOUX

Adresse : 220 chemin D'ARRAS 01606 TREVOUX

Courriel : ce.0011276G@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Le professeur devra assurer des cours en lycée général et technologique de français sur les niveaux de 2^{nde} GT et Premières.
Il pourrait également enseigner la spécialité Humanités- Littérature-Philosophie en Première Générale

Missions

Quelques heures de latin pour des élèves de 2^{nde}, Première et Terminales Générale font également partie des missions :
Redynamiser l'option Latin fait partie des objectifs.

Compétences requises

- Expérience et expertise dans l'enseignement du français ;
- Expertise et/ou expérience dans l'enseignement des LCA (latin) : titulaire de la certification complémentaire LCA, ou à défaut très bonne connaissance de la discipline, des programmes de collège et lycée ;
- Expérience dans l'usage du numérique fortement recommandée ;
- Capacité à innover et à travailler en équipe.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.